

PROTOCOLE DE SECURITE - (CdT Art. R4515-1 à R4515-11)

Plateforme Biocentre du Sud-Ouest - BSO

503 Chemin des Cantines

33 127 Saint Jean d'Ilac

@ : exploitation@biocentre-bso.fr*Contact sur site :*

Monsieur Robin LEPRETRE - Chargé d'exploitation – 06.27.27.93.11

Madame Frédérique PETER VALENCE – Chargée d'exploitation – 06.17.96.78.64

Contact hors site :

Monsieur Brice ROUZIES – Responsable d'exploitation – 06.29.74.93.16

Rappel des exigences réglementaires (arrêté du 26/04/96) :

Ø Un protocole de sécurité est requis pour toute opération de chargement / déchargement réalisée par une entreprise extérieure dite « **transporteur** » effectuant le transport de marchandises, en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice dite « **entreprise d'accueil** ». Ce protocole est établi dans le cadre d'un échange préalable entre le transporteur et l'entreprise d'accueil. Il comprend les informations utiles à l'évaluation des risques générés par l'opération et les mesures de prévention à respecter.

	Transporteur ¹
Société	
Date	
N° récépissé, département d'obtention et date de validité <i>Dans le cas du transport de terres polluées</i>	
Nom du signataire	
S'engage à le diffuser	Oui
Visa	

NATURE DES OPERATIONS :**Caractéristiques du véhicule :**Véhicule(s) poids lourds

- Solo
- Remorque

Autre (à préciser) **Aménagement ou type :**Plateau Bâché Benne Citerne Autre **Equipement :**Appareil de levage et / ou de manutention Portes hydrauliques Equipement(s) spécifiques(s)

Autre (à préciser)

Nature de la marchandise (à préciser) :Terre Déchets Matières dangereuses

Autre (à préciser)

Conditionnement de la marchandise :Vrac Palette Colis non palettisé **Opérations répétitives** Oui Non – Date de l'opération :**De type** Chargement Déchargement

Le présent protocole est applicable à compter de sa date de signature et le reste aussi longtemps que les employeurs concernés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative.

¹ Lorsque le transporteur fait exécuter tout ou partie de ces opérations par un sous-traitant il lui appartient de :
- communiquer le présent document à l'entreprise exécutante qui doit le retourner renseigné
- en informer l'entreprise d'accueil

CONSIGNES DE SECURITE

Règles générales applicables sur le site :

Respecter la limitation de vitesse – 20 km/h et les règles de sécurité données par le personnel du site.

Priorité aux véhicules sortants du site.

L'accès est réservé aux intervenants autorisés, non accompagnés et en possession de documents d'identité en règle.

Interdiction de pénétrer dans les zones et lieux présentant des risques sans autorisation du Responsable d'Exploitation.

Vérifier la conformité des documents réglementaires (BSD, CAP) et votre chargement avant de vous présenter à l'accueil.

Veiller à ne pas être en surcharge.

L'enlèvement de matériaux sur site se fait obligatoirement avec un bon de sortie.

Les pauses et coupures ne sont pas autorisées dans l'enceinte du site.

Port des EPI : En cas de descente du véhicule

Vêtement de travail couvrant tout le corps, gilet haute visibilité, casque de sécurité, chaussures de sécurité, gants de manutention, masque de protection COVID

EPI spécifique si nécessaire :

Masque poussière, lunettes de protection

Conduite à tenir sur le site :

Rouler à 20km/h

Installer le camion sur la bascule et se présenter au bureau, à l'entrée ET à la sortie du site

Ne pas téléphoner en conduisant



Les chauffeurs ne respectant pas les consignes de sécurité seront expulsés du site

Horaire de réception des camions :

Du lundi au jeudi : 08h-12h30 / 13h30-16h30

Vendredi : 08h00-12h30/13h30-15h30

Risques :

- Risque lié à la manutention : traumatisme musculaire squelettique, coupure
- Risque de collision : circulation d'engins/piéton, écrasement, collision
- Risque de chute de hauteur
- Risque de renversement des engins

Moyens de prévention :

- **Respecter le code de la route** et la signalisation routière sur le site
- **Stationner uniquement aux endroits prévus** à cet effet et en accord avec notre personnel

LES RESPONSABLES DU SITE SE RESERVENT LE DROIT DE REFUSER UN TRANSPORTEUR QUI NE RESPECTERA PAS LES CONDITIONS DEFINIES CI-DESSUS

ENGAGEMENTS

L'Entreprise Extérieure s'engage à communiquer et commenter à son personnel ce Protocole de Sécurité.

L'entreprise Extérieure et BSO s'engagent à respecter les réglementations qui leurs sont applicables.

Signatures :

Entreprise Extérieure : *GE*

Nom et fonction du signataire : *GERARD MICHAEL*

Le *22/1/20*

Signature et tampon

Responsable Transp

16370 VALON COGNAC
Siret 775 53 273 0217 - APE 4673 A
Tél : 05 45 63 24 17

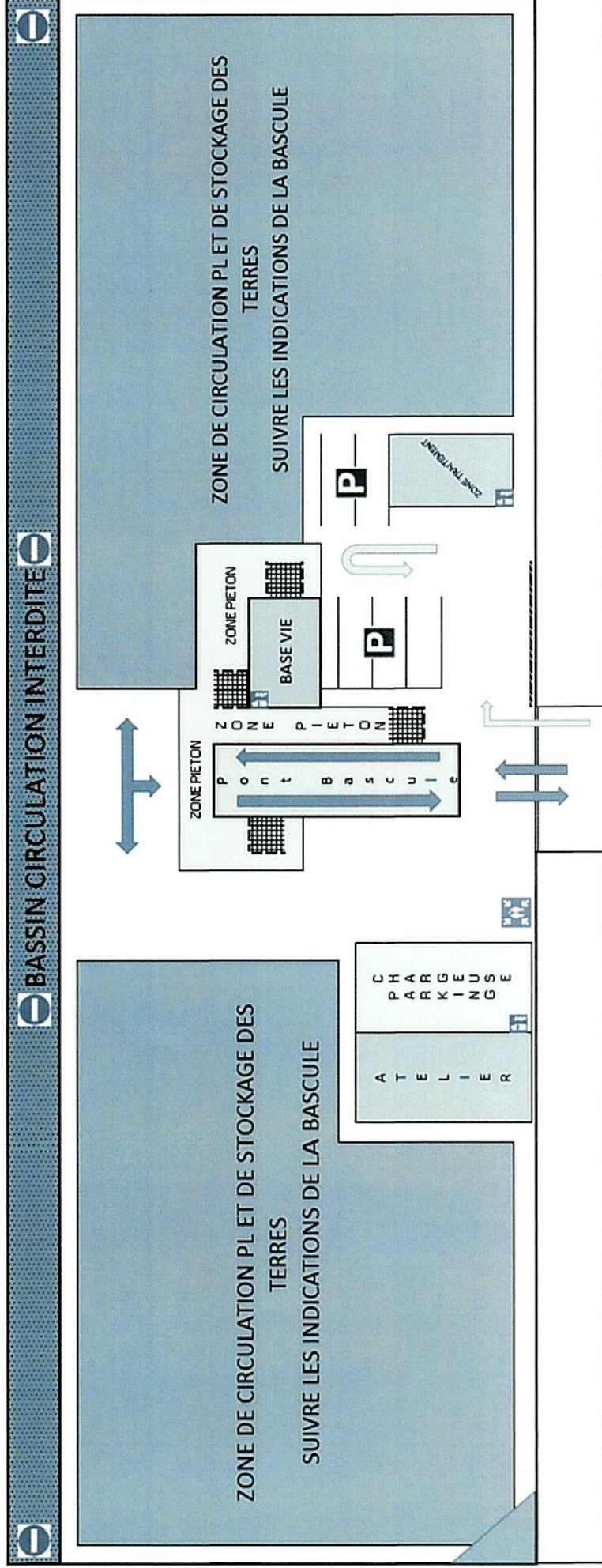
- **Ne pas stationner sur les trottoirs et la voie publique.** BSO dégage toute responsabilité en cas de sinistre
- **Respecter la limitation de vitesse** de 20km/h sur site et abords du site
- Laisser la **priorité aux engins** sur site et aux véhicules entrants
- **En cas de descente du véhicule**, port des EPI (chaussures de sécurité, casque, gilet haute visibilité)
- **Se conformer strictement au plan de circulation** et aux zones définies ainsi qu'aux consignes particulières et/ou ponctuelles données par le personnel du site
- **Se faire aider** en cas de manœuvre difficile ou sans visibilité
- Le **matériel** utilisé doit être **conforme** à la législation et vérifié périodiquement
- Le **chauffeur doit suivre le chargement et/ou le déchargement et doit se conformer aux indications données par le personnel BSO**
- Le **chauffeur est responsable** de la manœuvre des organes de son véhicule afin d'effectuer les opérations de chargement et déchargement en sécurité
- Le **chauffeur doit obligatoirement retirer les chaînes et arceaux présents dans la benne** – BSO ne pourra être tenu pour responsable en cas de casse si cela n'a pas été réalisé.
- **Utiliser une échelle** ou un escabeau pour accéder dans le camion ou la remorque, interdiction d'escalader la benne
- **Ne pas fumer** sur le site ni manger et boire sur le site
- **Ne pas utiliser son téléphone portable en conduisant**
- **Respecter la propreté de la zone** (nettoyage le cas échéant, absorbant disponible sur demande)
- **Bâchage obligatoire en entrée et sortie** du site pour tout chargement sur la plateforme (procéder au bâchage / débâchage en dehors de la bascule)
- **Couper le moteur et la radio** lorsque vous êtes en attente sur la bascule
- **Présence interdite de piéton sur les côtés et l'arrière de la benne du camion** lorsque celle-ci est levée.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

- **Prévenir immédiatement un membre du personnel du site :**
Frédérique PETER VALENCE – 06 17 96 78 64
Charline PIOT – 06 27 27 93 11
- Téléphone d'urgence les pompiers au 18 ou 112 à partir d'un téléphone portable ou le SAMU au 15



- Préciser le lieu : **503 chemin des Cantines**
33 127 Saint Jean d'Ilac
- Le **type** d'accident, le **nombre** de victime et les **circonstances**
- **Ne jamais raccrocher le premier** et se faire confirmer les informations
- Si c'est pertinent, utiliser la douche disponible dans la base-vie BSO
- **Protégez-vous, protégez la victime, protégez les autres (balisage, viaje...)**
- **Guidez ou faites guider** les secours à leur arrivée
- **Une trousse de secours** est disponible dans la base-vie (couverture de survie...)



- P** Stationnement en marche arrière
- Sens Obligatoire Circulation PL
- Sens Obligatoire Circulation VL

